



Compte rendu COPIL NATURA 2000
Site FR 7200689 « Vallées de la Saye et du Meudon »
du 23 juin 2022 à Saint-Ciers-D'Abzac - Bilan d'activité 2021/2022

Membres participants :

- Monsieur Lionel GACHADO, Maire de Saint-Ciers d'Abzac.
- Monsieur Guy TRIBOY, Maire de Marcenais.
- Monsieur Jean-Philippe VIRONNEAU, Maire de Saint-Martin-du-Bois.
- Monsieur Didier MOIOLI, Conseiller municipal, Mairie de Cavignac.
- Monsieur Baptiste LONDEIX, Technicien de rivière, Syndicat intercommunale d'aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary.
- Monsieur Yann MONTMARTIN, Chambre d'agriculture de la Gironde.
- Madame Noémie OSTANDIE, Chambre d'agriculture de la Gironde.
- Monsieur Jean-Michel PENNELOT, Président de l'association de pêche communale de Marcenais et membre de la Fédération des chasseurs de la Gironde.
- Madame Sophie EYHERABIDE, Chargée de mission, Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde.
- Monsieur Pascal TARTARY, Animateur Natura 2000, CEN Nouvelle-Aquitaine.
- Madame Camille HUET, Co-Animatrice Natura 2000, Chambre d'agriculture de la Gironde.
-

Structure excusée :

- Monsieur le Sous-Préfet de Libourne.
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine.
- Communauté d'agglomération du Libournais.
- Communauté de communes de l'Estuaire
- Syndicat des eaux du Blayais
- Association SEPANSO.
- Association départementale des piégeurs agréés de Gironde.

La réunion du comité de pilotage s'est tenue le 23 juin 2022 en présentiel dans la salle des fêtes de Saint-Ciers-d'Abzac, sous la présidence de Madame Sophie EYHERABIDE, représentante de Monsieur le Sous-Préfet de Libourne, excusé.

Madame EYHERABIDE adresse un message de bienvenue aux membres participants, remercie la commune de son accueil, rappelle le contexte de l'animation et présente l'ordre du jour.

Cette séance du COPIL est animée par Monsieur TARTARY, Animateur Natura 2000 du site au Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN Nouvelle-Aquitaine). La présentation est téléchargeable sur le serveur du CEN dédié au site et sur le site de la préfecture de la Gironde :

<http://cen-aquitaine.fr/natura2000/saye-meudon/>

Ou

<http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Natura-2000-et-biodiversite/Sites-terrestres-du-departement-ou-interdepartementaux-geres-par-la-Gironde-33>

- **Présentation du site Natura 2000 de la Vallée de la Saye et du Meudon.**

L'animateur présente le site Natura 2000 de la Vallée de Saye et du Meudon qui couvre un peu moins de 1 400 ha sur le bassin versant de la Saye et de certains de ses affluents, en lit mineur et majeur. Il s'étend sur 16 communes et trois communautés de communes du Nord Gironde. Il permet la conservation de 13 habitats (dont trois prioritaires) et 20 espèces d'intérêt communautaire (dont deux prioritaires), essentiellement liées au cours d'eau.

- **Présentation de la troisième tranche d'animation 2020-2023.**

L'animation est portée par l'Etat (DDTM 33). Elle est assurée, via un marché public, par un groupement constitué du CEN Nouvelle-Aquitaine et de la Chambre d'agriculture de la Gironde.

Le CEN Nouvelle-Aquitaine a désigné Pascal TARTARY animateur du site. Dans ce cadre, les missions portent principalement sur de l'animation territoriale dans l'objectif de faire émerger des démarches contractuelles (contrat Natura 2000 et Charte) et/ou projets contribuant au DOCOB, l'accompagnement des études d'incidences et des expertises spécifiques sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniales.

La Chambre d'agriculture de la Gironde a nommé Manon DANIAU co-animatrice du site. Elle a en charge les relations avec le monde agricole et les expertises agro-écologiques dans le cadre des mesures agro-environnementales et climatiques. Marion DELOBEAU et Camille HUET l'accompagnent dans ses missions.

- **Actions entreprises en 2021/2022.**

- Réalisation d'une notice de gestion. Ce document permet de fixer les grands enjeux d'une propriété et de définir les actions pour y répondre. Ce document sert de base de réflexion pour la mise en œuvre d'actions de gestion sur le site. En 2021-2022, le CEN Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d'agriculture ont démarché 6 propriétaires, 3 ont accepté la proposition de rédaction d'une notice de gestion sur leurs parcelles.
- Contrat Natura 2000. 4 contrats Natura 2000 attendent la validation des propriétaires pour être lancé. Ils concernent l'entretien des milieux ouverts, la préservation des boisements matures et l'implantation de panneaux de sensibilisation.
- Charte Natura 2000. Sur 11 propositions faites auprès de propriétaires et exploitants agricoles, une a abouti. Ce nouveau contractant porte à 5 le nombre de signataires de la charte. Il est à noter qu'en 2022, un ancien contractant devra renouveler ses engagements s'il le souhaite. De plus, il est indiqué aux collectivités participantes du COPIL qu'elles peuvent valoriser, si elles le souhaitent, leurs pratiques existantes en faveur de la biodiversité par la signature de cette charte. Aucun engagement financier n'est nécessaire dans ce cadre.

Tableau I : Bilan courant de la contractualisation à la Charte Natura 2000

Bénéficiaire	Période	Commune	Milieu concerné	Activité concerné	Surface (ha)
<u>Association 1</u>	2017-2022	-	Milieus forestiers ; Formations arborées hors forêts ; Milieux ouverts humides ; Milieux aquatiques.	Activité de pêche	-
<u>Acteur socio-économique 1</u>	2019-2024	Galgon	Formations arborées hors forêts ; Milieux ouverts humides	-	6,9 ha
<u>Acteur socio-économique 2</u>	2019-2024	Périssac	Formations arborées hors forêts ; Milieux ouverts humides	-	10,5 ha
<u>Propriétaire 1</u>	2021-2026	Laruscade	Milieus forestiers ; Formations herbeuses ; Formations arborées hors forêts ; Milieux aquatiques.	-	10,97 ha
<u>Propriétaire 2</u>	2022-2027	Laruscade, Marcenais, Saint Ciers d'Abzac, Perissac	Milieus forestiers ; Formations herbeuses ; Formations arborées hors forêts ; Milieux aquatiques.	-	20,45 ha

- **Mesures agro-environnementales et climatiques.** 3 exploitations agricoles ont fait l'objet d'un diagnostic d'exploitation en vue de présenter le dispositif des MAEC. Ce dispositif permettrait aux agriculteurs de pouvoir bénéficier d'aides en contrepartie de la modification de leurs pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site.

Depuis le début de la mise en animation du site, 4 exploitations sont en attente du lancement de la nouvelle programmation de la PAC, alors que 4 exploitations ont contractualisé (dont une nouvelle contractualisation de surface en 2022) sur un peu plus de 43 ha et pour un montant global d'un peu plus de 7 200 €. Le quatrième exploitant a renoncé à ses engagements à la suite de la cessation de son activité.

Les collectivités territoriales peuvent renvoyer vers le CEN Nouvelle-Aquitaine ou la chambre d'agriculture les propriétaires ou les exploitants qui souhaiteraient avoir des informations, ou ceux qui souhaitent s'investir dans la démarche. Dans ce cadre, le CEN ou la chambre d'agriculture prendront contact avec ces personnes pour leur présenter la démarche et engager s'ils le souhaitent un diagnostic de leur propriété ou de leur exploitation.

- **Etude d'incidence :** 7 nouveaux projets ont été soumis à ce régime en 2021-2022 (détail dans la tableau ci-dessous). Deux de ces projets portent sur des études d'incidence simplifiées en lien avec des permis de construire. Le troisième portait sur un plan local d'urbanisme. Il reste encore des questions

autour d'un projet d'aménagement sur Laruscade et pour lequel l'animateur n'est pas intégré entièrement aux démarches préalables au dépôt d'un éventuel dossier administratif. Cette situation est dommageable car la connaissance des enjeux locaux de l'animateur pourrait être mise à profit pour les réflexions autour de ce projet. Par ailleurs, l'implantation d'une antenne relais sur site Natura 2000 pose question à la fois en terme d'impact direct et d'évolution à envisager de la réglementation sur l'évaluation des incidences.

Tableau II : Bilan courant des projets soumis à évaluation d'incidence sur le site

Identifiant	Procédure	Objet	Surface	% de la surface du site	Avis du service instructeur
Projet 1	Permis de construire	Garage	-	-	Pas d'évaluation des incidences nécessaire
Projet 2	Etude d'impact	Ferme solaire	11,59 ha	2 %	-
Projet 3	Activité	Randonnée	-	-	Pas d'évaluation des incidences nécessaire
Projet 4	Loi sur l'eau	Effacement d'ouvrage	-	-	Validé
Projet 5	Etude d'impact	Construction d'un stade	-	-	Abandonné
Projet 6	Loi sur l'eau	Remblais en zones humides	-	-	?
Projet 7	Loi sur l'eau	Prise d'eau et rejet	-	-	?
Projet 8	Evaluation environnementale	Plan pluriannuel de gestion	-	100 %	Validé
Projet 9	Permis de construire	Garage	-	0 %	En cours d'instruction
Projet 10	Permis de construire	Entrepôts	-	0 %	Abandonné
Projet 11	Permis de construire	Piscine	-	0 %	En cours d'instruction
Projet 12	Evaluation environnementale	PLU	5 ha	1 %	Validé
Projet 13	Evaluation environnementale	PLU	-	-	Validé
Projet 14	Permis de construire	Entrepôt	-	0 %	Validé
Projet 15	Permis de construire	Entrepôt agricole	-	0 %	En cours d'instruction
Projet 16	Permis de construire	Entrepôt	-	0 %	Validé
Projet 17	Cadrage amont	Zone industrielle	-	Pas de dossier à ce stade	

- **Mise à jour du DOCOB.**

En 2017, à l'initiative du Syndicat du Moron, l'association ARGIOPE, a candidaté à un appel à projet de la DREAL sur l'inventaire et les suivis sur les sites Natura 2000 de la région. Le projet visait à approfondir la connaissance des insectes d'intérêt communautaire de cinq sites Natura 2000 en Gironde. Suite à la diffusion des résultats d'inventaire, l'Etat a demandé à l'animateur d'intégrer ces observations dans la partie diagnostic du DOCOB.

- Cuivré des marais : 16 nouvelles stations dont neuf à l'extérieur du site Natura 2000. Pas de nouvel habitat d'espèce identifié ;
- Grand capricorne : six nouvelles stations dont une à l'intérieur du site. Pas de nouvel habitat d'espèce identifié ;
- Lucane cerf-volant : quatre nouvelles stations dont trois à l'intérieur du site. Pas de nouvel habitat d'espèce identifié ;
- Rosalie des Alpes : aucun contact. Vue de la faible détectabilité de l'espèce, l'affirmation de la présence/absence devra s'appuyer sur des prospections complémentaires.

L'intégration de ces données dans le DOCOB a fait l'objet d'une présentation des documents en COPIL. Les documents ont été envoyés aux membres du COPIL à la suite de la réunion pour recueillir leur approbation. Suite à ces retours, l'ensemble des modifications est validé par le COPIL (Unanimité moins une voix).

- **Présentation du programme d'animation foncière du CEN Nouvelle-Aquitaine sur le site.**

Le CEN présente la démarche d'animation foncière qu'il conduit en Gironde et plus spécifiquement sur le site Natura 2000 dans le cadre de la feuille de route régionale Néo Terra de la Région Nouvelle-Aquitaine. Cette démarche se veut être en cohérence et en complémentarité avec les autres politiques publiques du territoire et support de projets agro-environnementaux pour la gestion des sites. Ce point pourrait représenter une perspective fédératrice en 2022, et par la suite, avec les partenaires locaux en appui de l'animation du site et des objectifs Natura 2000 de protection et de valorisation du patrimoine naturel.

Tableau III : Secteur d'intérêt pour le CEN NA dans le développement d'une stratégie de conservation de la biodiversité

Nom de l'entité	Commune	Surface	Enjeux
Zone humide des prés de Caillon	Galgon	27,4 ha	Prairie humide
Zone humide de Vinet	Marcenais	8 ha	Prairie humide et boisement alluviaux
Lande et boisement des Nardons	Laruscade	131,2 ha	Boisement acidiphile
Boisement du Lac vert	Laruscade	119 ha	Boisement alluviaux et boisement acidiphile
Ruisseau du Bois noir	Laruscade	243 ha	Lande humide
Zone humide du Terrier	Cavignac	9,4 ha	Boisement alluvial
Zone humide de la Moulinasse	Saint Yzan de Soudiac	84,8 ha	Boisement alluvial
Vallon de Jean de Vaux	Lapouyade	28,2 ha	Boisement marécageux

Le syndicat de bassin versant fait remonter des ventes de terrains en cours sur le secteur des prés de Caillon, sur lesquels la commune souhaite se positionner. L'animateur va se rapprocher de la commune et du Syndicat pour en savoir un peu plus.

- **Présentation des suivis écologiques entrepris dans le cadre de la LGV SEA.**

A la demande des membres du COPIL, LISEA est venu présenter les suivis écologiques déployés sur le territoire.

Les premiers résultats montrent que :

- Les ouvrages hydrauliques sont bien utilisés pour une grande majorité des espèces et plus particulièrement par la loutre ;
- Les ouvrages disposés pour permettre la transparence de la LGV pour les amphibiens sont concluants, même si en Gironde, le peu d'observation pose question. L'hypothèse avancée pour le moment serait que la ligne n'est pas engendrée de fragmentation du territoire vital. L'infrastructure a pu le réduire mais pas le fragmenter ;

- Les grands ouvrages d'art permettent la transparence de la ligne pour une grande partie des espèces de chauves-souris (y compris celles que sont les plus exigeantes en matière de continuité), mais que l'ouverture à la circulation des trains a joué sur la diversité des espèces et sur la fréquentation d'utilisation ;
- Les mares de compensation ou d'attraction fonctionnent après un an de mise en eau. Des problèmes de colonisation par les écrevisses de Louisiane limitent fortement des plus-values écologiques de ces éléments paysagers ;
- Les ouvrages installés sous les ponts, pour permettre la transparence de ces infrastructures routières et limiter les risques de collision, sont efficaces pour de nombreuses espèces.

- **Présentation d'une nouvelle étude sur le Fadet des laïches sur le site**

Le CEN NA a répondu en novembre dernier à un appel à projet autour de la connaissance écologique des sites Natura 2000. Ce projet regroupe 14 sites Natura 2000 de Charente, Charente-Maritime et Gironde autour de la connaissance des papillons d'intérêt communautaire. Pour le site Natura 2000 de la Saye et du Meudon, seul le Fadet des laïches a été retenu. En effet, l'état de conservation de l'espèce sur le site n'est pas connu et la principale station de l'espèce a subi un incendie de forêt en 2020.

Cette étude vise donc à mettre en évidence l'impact de l'incendie sur la station et à évaluer l'état de conservation de la population.

- **Présentation du nouveau projet agro-environnemental et climatique (PAEC) :**

Un PAEC existe sur site depuis 2015 et permet de mobiliser des crédits pour déployer les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) pour répondre à l'objectif de maintenir les activités d'élevage pour garantir l'état écologique des milieux ouverts prairiaux support de biodiversité.

Pour la mise en œuvre de la nouvelle PAC 2023-2027 et de ses financements, l'équipe projet Etat/Région a dû harmoniser l'animation de ce dispositif au niveau régional. Cela conduit sur le territoire de l'Ex-Aquitaine à dissocier le financement de l'animation MAEC, volet agricole de Natura 2000, de celui de l'animation Natura 2000. Par ailleurs, le catalogue des MAEC change.

Sur le territoire, la Chambre d'agriculture souhaite se porter candidat à l'animation des MAEC sur la même enveloppe géographique de le PAEC précédent, en proposant les mesures suivantes :

Tableau III : MAEC proposées pour la prochaine programmation

	Montant unitaire (ha/an)	Plafond (par exploit)
Protection des espèces (<i>Retard de fauche</i>)	82 à 254 €	-
Préservation des milieux humides	150 à 216 €	7 500 à 20 000 €
Maintien de l'ouverture des milieux	153 à 204 €	-
Création de couverts d'intérêt faunistique	652 €	2 000 €
Création de prairies	358 €	-

Entretien des Infrastructure agricoles et écologiques	Ligneux	0,8 € / ml	2 000 €
	Fossés	1,6 € / ml	
	Mares	62 € / mares	

- **Programme d'action et perspectives pour 2022-2023 :**

- Prise de contact élargie auprès de toutes les collectivités du site, en lien avec le syndicat de bassin versant.
- Poursuite des démarches de diagnostic d'exploitation (MAEC/Charte).
- Poursuite des démarches de diagnostic parcellaire (Contrat Natura 2000/Charte).
- Propositions de contractualisation (Charte/Contrat).
- Appui aux démarches du territoire (SCOT, PLU, etc.).
- Faire vivre les supports de communication numérique.
- Réalisation d'animation foncière sur les secteurs identifiés en articulation avec l'animation du site (dans le cadre de la démarche foncière du CEN Nouvelle-Aquitaine).


- **Relevé de décisions**

Le bilan d'animation est validé.

Le programme 2022-2023 est validé.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune remarque n'étant formulée, la séance est levée.

Le président du Comité de pilotage,
ou son représentant



S. EYHERABIDE

